

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2024

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le samedi 21 décembre 2024 à 10h00 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

Présents : M Michel DABOUT, M Éric ESTRIER, Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, M Didier PAPELOUX, M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Mme Sophie DIERRE, Mme Corinne DROUEN donne pouvoir à Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, Mme Catherine FILIPOV donne pouvoir à M Didier PAPELOUX, Mme Anne JOSEPH donne pouvoir à Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, Mme Catherine LEFEBVRE, M Germain LELARGE donne pouvoir à M Michel MARESCOT.

Quorum : 7

Secrétaire de séance : M Michel DABOUT.

Informations du Maire :

- Recette de la taxe de séjour 2024 (meublés, hôtel et camping) : 84 370€26
- Recettes de la régie droit de place 2024 : 18 206€60
- Population au 01/01/2025 selon l'INSEE : 618 habitants

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 16/11/2024 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) SNSM : Motion de soutien

Il est proposé de voter une motion de soutien à la demande de classement par l'ANEL du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité – UNESCO. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de voter pour cette motion de soutien.

3) Annualisation du temps de travail

Il est proposé de mettre en place l'annualisation du temps de travail pour le personnel technique, la garde municipale et l'agent en charge de l'APC afin de :

- répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- de maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

a) Personnel ST

A partir de janvier 2025, l'année va être découpée en 3 cycles de 4 mois de 30h, 35h et 40h :

- Hiver (dès lundi 6 janvier, février, novembre, décembre) : 30h/semaine
8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h00
- Printemps (dès lundi 3 mars, avril, mai, lundi 3 au 31 octobre) :
35h/semaine
8h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30
- Été (dès lundi 2 juin, juillet, août, septembre) : 40 h/semaine

2 Equipes vont alterner d'1 semaine sur 2, les horaires suivants :

- 1^{ère} équipe : 7h00 - 12h00 et 13h00 - 16h00
- 2nd équipe : 10h00 - 14h00 et 15h00 - 19h00

b) Garde municipale

- De janvier à avril : 09h - 12h et 13h - 18h
- En mai, juin, et de septembre à décembre : 10h – 13h et 15h – 19h
- En juillet et août, alternance de semaines :
 - 11h – 13h et 14h – 19h
 - 09h – 12h et 13h – 17h
- L'ASVP aura les horaires de la garde en juillet et août mais pas les mêmes semaines :
 - 09h – 12h et 13h – 17h
 - 11h – 13h et 14h – 19h

c) APC

- Avril à mi-juin, mi-août à fin novembre :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h15 à 12h45
Vendredi 14h00 – 17h00
- Mi-juin à mi-août et décembre :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h15 à 12h45
Lundi et vendredi : 14h00 – 17h00
- Janvier, février, mars :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h15 à 12h45

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, la mise en place de l'annualisation du temps de travail pour le personnel technique, la garde municipale et l'agent en charge de l'APC.

4) Subvention A'Touq'cœur

Suite au décès de Mme NOUVEL-ROUSSELOT, maire de la commune de Touques, monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 200€ à l'association A'Touq'cœur selon le souhait de Mme NOUVEL-ROUSSELOT. Cette association touquaise soutient les personnes en difficulté sociale par le biais de distribution de nourriture, de la vente de vêtements à petits prix et d'aide aux démarches administratives.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement d'une subvention de 200€ à l'association A'Touq'cœur.

5) Lancement consultation horodateurs

Le contrat de prestation de service pour la fourniture et la maintenance des horodateurs avec Indigo Park est terminé.

Il est nécessaire de lancer une consultation pour la fourniture, l'exploitation et la maintenance de 5 horodateurs en CB (sans contact + insertion) pour 3 années avec une option pour le stationnement dématérialisé. L'horodateur de la rue Thomas Jean Monsaint n'étant pas rentable, sera supprimé.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, le lancement de la consultation pour la fourniture, l'exploitation et la maintenance de 5 horodateurs de 2025 à 2027.

6) Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2024

Suite au classement « Station de tourisme » de Villerville et à l'ouverture du Bureau d'Information Touristique (BIT) plus importante (240 jours au lieu de 123 jours en 2024, la commune ne va plus toucher d'attribution de compensation de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie mais elle devra lui régler un montant annuel de 20 966€ pour 2025.

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport de la CLECT 2024.

7) Avenants pour les baux du terrain de foot et de l'antenne

Le GFA « la Ferme du château » demande de revaloriser les loyers qu'il perçoit pour la parcelle du terrain de foot A 442 et l'ancienne parcelle A 494 recevant l'antenne (téléphonique) :

- a) Loyer pour A 494 : 9 038€
- b) Loyer pour A 442 : 1 000€

Monsieur le Maire propose de fixer ces loyers au 1^{er} janvier 2025 et d'autoriser une révision annuelle selon l'indice départemental des fermages.

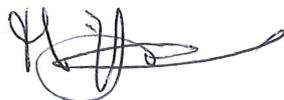
Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition de monsieur le Maire.

8) Modification du Plan de Prévention des Risques (PPR)

Suite aux travaux de confortement de la falaise, il est proposé au Conseil Municipal de demander une modification du plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPR) de Trouville-sur-Mer, Villerville et Cricqueboeuf, et ainsi modifier le zonage réglementaire Rouge par un zonage en zone Bleue ouvrages, via une procédure simplifiée.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette demande de modification du PPR.

Le Secrétaire de séance
M Michel DABOUT



Le Maire
Michel MARESCOT

